

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 02/08/2024

Portant permission de stationnement

Secteur Centre / Le Port

réservation de stationnement pour

déménagement

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

le 12/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 25 sur 2 places. réservation de stationnement pour déménagement

Portant permission de stationnement
Secteur Nord / Gare
réservation de stationnement pour
déménagement
AVENUE SAINT-SYMPHORIEN

le 21/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 5 sur 3 places. réservation de stationnement pour déménagement

Portant permission de stationnement

Secteur Centre / Le Port

réservation de stationnement pour

déménagement

RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE

du 12/08/2024 au 13/08/2024, le stationnement sera interdit face au n° 5 et 5 bis sur 2 places. réservation de stationnement pour déménagement

<u>CIRCULATION - STATIONNEMENT</u> <u>Secteur Nord Est et Secteur Nord /</u>

Gare

Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

AVENUE DE VERDUN

du 16/08/2024 au 18/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 67 sur 2 places pour effectuer des travaux d'aménagement intérieur.

CIRCULATION - STATIONNEMENT Secteur Nord / Gare

Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales BOULEVARD DE LA PAIX

du 04/09/2024 au 05/09/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 36 sur 2 places pour effectuer des travaux de menuiserie.

CIRCULATION - STATIONNEMENT Secteur Ouest, Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales RUE VINCENT ROUILLE

du 19/08/2024 au 09/09/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 1 bis sur 2 places pour effectuer des travaux d'aménagement intérieur

CIRCULATION - STATIONNEMENT Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port

Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales

AVENUE VICTOR HUGO

du 19/08/2024 au 21/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 31 ter sur la place de stationnement à durée limité pour des travaux d'aménagement intérieur

Portant permission de stationnement Secteur Ouest réservation de stationnement pour déménagement RUE MAY RENAULT

le 10/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 4 sur 2 places. réservation de stationnement pour déménagement

Portant permission de stationnement Secteur Centre / Le Port réservation de stationnement pour déménagement RUE PAUL HELLEU

le 22/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 3 sur 3 places. réservation de stationnement pour déménagement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

occupation du domaine public et

Occupations de places par véhicule - sur
stationnement non payant - avec
prestations municipales
AVENUE VICTOR HUGO

le 27/08/2024, mise en place d'un nacelle sur le domaine public pour effectuer des travaux de couverture.

STATIONNEMENT Secteur Centre / Le Port RUE DU DREZEN

Le 20/08/2024, la circulation des véhicules est interdite RUE DU DREZEN, le temps du déménagement

STATIONNEMENT Secteur Ouest ALLEE DE KERLANN

À compter du 16/08/2024 et jusqu'au 30/08/2024, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux de réparation sur le réseau de fibre optique. Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT
Secteur Cliscouët et Secteur Sud
Ouest / Conleau
RUE DANIEL GILARD et AVENUE DU
MARECHAL JUIN

En raison de travaux de voirie:

RUE DANIEL GILARD

Le 27/08/2024, dans la portion de voie comprise entre le GIRATOIRE DU RACKER et le PARKING DU CHORUS, la circulation sera interdite dans le sens Ouest -> Est etconservée dans l'autre sens.. Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant par

- AVENUE DU MARECHAL JUIN
- GIRATOIRE FLORENCE ARTHAUD
- AVENUE DU MARECHAL JUIN
- GIRATOIRE JEAN MAUREL
- ALLEE LOIC CARADEC

- RUE DANIEL GILARD

AVENUE DU MARECHAL JUIN

Le 27/08/2024, dans la portion de voie comprise entre le GIRATOIRE DU RACKER et l'ALLEE GHISLAIN MALOLEPSZY, la circulation sera interdite dans le sens Sud -> Nord et conservée dans l'autre sens...

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

AVENUE DU MARECHAL JUIN

RUE SOEUR ODETTE JOSSE

RUE JEAN-FRANCOIS DE SURVILLE

RUE DE L'AMIRAL RONARC'H

RUE WINSTON CHURCHILL

GIRATOIRE DU RACKER

Page 1 sur 2

Une pré-signalisation sera mise au carrefour AVENUE DU MARECHAL JUIN / RUE SOEUR ODETTE JOSSE et indiquera " rue barrée à 600 m", et la déviation par la RUE SOEUR ODETTE JOSSE

STATIONNEMENT Secteur Ouest RUE GEORGES CALDRAY et RUE DES GOELANDS

En raison de travaux de voirie :

RUE GEORGES CALDRAY

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 06/09/2024, dans la portion de voie comprise entre le BOULEVARD DU GENERAL DE MONSABERT et l'ALLEE CATHERINE DE FRANCHEVILLE, la circulation sera interdite.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation empruntel'itinéraire suivant dans les 2 sens :

- BOULEVARD DU GENERAL DE MONSABERT
- GIRATOIRE DE SAINTE-ANNE
- RUE DE SAINTE-ANNE
- RUE GEORGES CALDRAY

RUE DES GOELANDS

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 06/09/2024, la sortie Nord de la rue, sur le BOULEVARD DE MONSABERT sera interdite.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Gare

RUE CLAUDE DEBUSSY, RUE ERIK SATIE,

RUE MAURICE RAVEL, RUE ALBERT

ROUSSEL, RUE DE METZ et RUE DU

10EME R.A.

En raison de travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable :

RUE CLAUDE DEBUSSY

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 31/12/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La circulation des véhicules est interdite. un accès riverains sera maintenu

Le stationnement des véhicules est interdit et rétabli en fonction de l'avancement des travaux.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme

gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant soit par : RUE DE METZ

AVENUE DU PRESIDENT WILSON

RUE DU 10ième R.A

Soit par:

- RUE DU 10EME R.A.
- RUE DE METZ,

RUE ERIK SATIE

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 31/12/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La circulation des véhicules est interdite. Un accès riverains sera maintenu.

- Le stationnement des véhicules est interdit et rétabli en fonction de l'avancement des travaux.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Page 1 sur 2

RUE MAURICE RAVEL

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 31/12/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La circulation des véhicules est interdite. Un accès riverains sera maintenu

Le stationnement des véhicules est interdit et rétabli en fonction de l'avancement des travaux.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate :

RUE ALBERT ROUSSEL

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 31/12/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La circulation des véhicules est interdite. Un accès riverains sera maintenu

Le stationnement des véhicules est interdit et rétabli en fonction de l'avancement des travaux

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate :

RUE DE METZ

À compter du 21/10/2024 et jusqu'au 31/10/2024, la circulation des véhicules est interdite dans le carrefour RUE DE METZ / RUE CLAUDE DEBUSSY

La rue sera mise en impasse de part et d'autre des travaux.

La circulation se fera à double sens pour les riverains

Une pré-signalisation sera mise au carrefour RUE DE METZ / RUE DU 10ième R.A et indiquera "rue barrée à 400 m"

RUE DU 10ième R.A

À compter du 21/10/2024 et jusqu'au 31/10/2024, la circulation des véhicules est interdite dans le carrefour RUE DU 10EME R.A / RUE CLAUDE DEBUSSY..

Une pré-signalisation sera mise au carrefour RUE DE METZ / RUE DU 10ième R.A et indiquera " rue barrée à $300~\mathrm{m}$ "

STATIONNEMENT Secteur Cliscouët et Secteur Kercado BOULEVARD DE LA RESISTANCE

À compter du 22/08/2024 et jusqu'au 23/08/2024, en raison de travaux de renouvellement d'une vanne de poteau incendie BOULEVARD DE LA RESISTANCE, dans la portion de voie comprise entre le GIRATOIRE DES ILES et la RUE DU CLOS TILHEN, la circulation sera interdite dans le sens Nord -> Sud et conservée dans l'autre sens de 20h30 à 6h00.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

GIRATOIRE DES ILES

BOULEVARD DES ILES

RUE DE NORMANDIE

BOULEVARD DE LA RESISTANCE

STATIONNEMENT Secteur Kercado RUE DU RUMOR

Le 19/08/2024, 5 RUE DU RUMOR, En raison d'un déménagement, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

Le camion sera autorisé à stationner à cheval trottoir / chaussée.

STATIONNEMENT Secteur Sud Est et Secteur Centre / Le Port RLE DES CAPUCINS

Le 08/08/2024, en raison de travaux, la circulation des véhicules est interdite RLE DES CAPUCINS. Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

RUE MONSEIGNEUR TREHIOU

RUE DES URSULINES

RUE PAUL HELLEU

GIRATOIRE LEGION D'HONNEUR

RUE JEHAN DE BAZVALAN

RUE ALEXANDRE LE PONTOIS

PLACE LEON GAMBETTA

RUE FREDINAND LE DRESSAY

RUE JEAN JAURES

Le débouché du PARKING DES CAPUCINS sur la RUELLE DES CAPUCINS sera interdit.

Une pré-signalisation sera mise angle RUE MGR TREHIOU / RUE DES URSULINES et indiquera, " rue barrée à 100 m".

STATIONNEMENT - CIRCULATION Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port AVENUE VICTOR HUGO

Le 27/08/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent en raison de travaux de couverture, dans la portion de voie comprise entre le GIRATOIRE DE LA GARE et la RUE FRANCOISE D'ARGOUGES : La circulation se fera par alternat au droit des travaux et sera gérée par panneaux B15 + C18 ; Le stationnement des véhicules est interdit au droit du n° 49.

STATIONNEMENT Secteur Ouest et Secteur Kercado IMPASSE DE BERNUS

À compter du 21/08/2024 et jusqu'au 22/08/2024, en raison d'un déménagement, le stationnement des véhicules est interdit IMPASSE DE BERNUS conformément au plan ci-joint.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Secteur Nord / Ménimur implantation d'ouvrage électrique (1 transformateur(s)) RUE HENRI MATISSE

RUE HENRI MATISSE, sur la parcelle AK0143 considérée par affectation au domaine public implantation d'ouvrage électrique (1 transformateur(s)) sur l'accotement Surface occupée : 9,5 m²

L'occupation est consentie du 01/08/2024 au 31/07/2044, soit pour une durée de 20 années.